

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2024, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA24 22012 – Résolution CA24 220124 (dossier 1249046001)

Ordonnance relative à l'exécution des travaux de réfection des infrastructures sur la rue William, entre les rues de la Montagne et Guy

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA24 22013 – Résolution CA24 220125 (dossier 1249536001)

Ordonnance relative à l'exécution des travaux de voirie du Programme complémentaire de pavage et revêtement sur deux tronçons de la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue du Couvent et le chemin de la Station et entre les rues Beaudoin et Sainte-Marguerite

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA24 22014 – Résolution CA24 220126 (dossier 1249536002)

Ordonnance relative à l'exécution des travaux de voirie du Programme complémentaire de pavage et revêtement sur le boulevard De La Vérendrye, entre la rue Raudot et l'avenue Clifford

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA24 22015 à OCA24 22018 – Résolution CA24 220127 (dossier 1249838004)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – mai 2024

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o;

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement sur la circulation et le stationnement ((R.R.V.M., chapitre C-4.1, l'article 3, paragr. 8^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 13 mai 2024.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Daphné Claude